

Flers Agglo Communauté d'agglomération <i>TD/EA</i>	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	26.06.2026	26 A 46	5.5	26 JUIN 2026
	REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT			

ARRETE

OBJET	DIRECTION GENERALE DES SERVICES DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR CHRISTOPHE ALLIGNE
--------------	--

Le Président, soussigné,

Vu l'article L 5211-9 du Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection de M. le Président de Flers Agglo survenue le 09 avril 2026,

Vu la délibération n° 2026-05 du 09 avril 2026, déléguant au Président une partie des attributions de l'Assemblée communautaire,

Vu l'arrêté 26 A 20 de Monsieur le Président de Flers Agglo portant délégation de signature au Directeur Général des Services de Flers Agglo,

Considérant qu'il y a lieu, pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux, d'élargir la délégation de signature précédemment consentie,

ARRETE

Article 1 – L'arrêté 26 A 20 du 20.04 2026 portant délégation de fonction du Président de Flers Agglo à Monsieur Christophe ALLIGNE en sa qualité de Directeur Général des Services de Flers Agglo est abrogé,

Article 2 - Monsieur Jérémy PREVOST, Président de Flers Agglo, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Christophe ALLIGNE, Directeur Général des Services de Flers Agglo, agent titulaire d'un poste permanent, pour les actes suivants :

- Délégation de signature concernant l'Administration Générale :

- L'ampliation des arrêtés du Président ;
- L'attestation du caractère exécutoire de tous les actes pris par les autorités de l'Agglomération ;
- Les courriers et déclarations diverses aux administrations, entreprises, organismes, associations et administrés, liés aux compétences exercées par Flers Agglo ;
- Les attestations, certificats et convocations divers ;
- Les actes et documents liés à la sécurité et l'accessibilité des biens et des personnes ;
- Les actes passés devant notaire.

- Délégation de signature concernant la Gestion Financière :
 - La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ;
 - Les certificats administratifs sollicités à l'appui des titres et mandats ;
 - Les bordereaux de mandats et titres
 - L'engagement des dépenses de l'EPCI ;
 - Les conventions de prêt, de mise à disposition, de location ;
 - Les contrats ;
 - Les dossiers de demande de subvention

- Délégation de signature concernant les ressources humaines :
 - Les congés, autorisations d'absence, ordres de mission, états des heures supplémentaires, états pour le remboursement des frais de mission ;
 - Les arrêtés d'avancement d'échelon ;
 - Les contrats de travail de moins d'un an ;
 - Les formulaires, états récapitulatifs, certificats, déclarations et attestations divers ;
 - Les échanges et sollicitations diverses auprès du centre de gestion de la FPT de l'Orne et du CNFPT Normandie ;
 - Les documents liés à la santé des agents (courriers, arrêtés, saisie des instances...) ;
 - Les conventions avec les organismes de formation ;
 - Les conventions d'accueil de stagiaires et d'apprentis.

- Délégation de signature concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire :
 - L'instruction et les décisions relatives aux autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme : Certificats d'Urbanisme, Déclarations préalables, Permis de construire, Permis d'aménager, Permis de démolir ;
 - L'application des règlements concernant la publicité ;
 - Les courriers, documents et décisions relatives à la politique de l'habitat de Flers Agglo, la politique de la ville, les opérations de renouvellement urbain, les actions en faveur du développement économique et de l'offre de santé ;

- Délégation de signature concernant l'environnement et les transports :
 - Les courriers, documents et décisions relatives aux questions environnementales, au développement durable et à la GEMAPI ;
 - Les courriers, documents et décisions relatives à la politique de Flers Agglo en matière de transports et des mobilités.

Article 3 - La signature des pièces devra être précédée de la formule indicative suivante :
« par délégation de Monsieur le Président ».

Article 4 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de Flers Agglo, notifié aux personnes qui en font l'objet et mis en ligne sous forme électronique sur le site internet de Flers Agglo.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	26.06.2026	Folio n°	
	Arrêté	26 A 46		
REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT				

Article 5 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de Flers Agglo, dans le délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement de ses formalités de publicité. L'absence de réponse dans le délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'arrêté ou du rejet du recours gracieux par l'Administration.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à FLERS, le 26 juin 2026

Le Président,

Jérémy PREVOST

Diffusion :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie Principale
- Agents concernés
- Site internet
- Registre des arrêtés

	Notifié à l'intéressé(e) le	Signature de l'intéressé(e)
M. Christophe ALLIGNE		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20260626-26A46-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2026
Publication : 26/06/2026